

# LES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT DÉSORMAIS APPLICABLES

La nouvelle réglementation « anti-endommagement » DT-DICT révolutionne le secteur des VRD. Généralement appréciée, elle ne va pas sans poser quelques problèmes d'organisation pour la réalisation d'Investigations Complémentaires (IC : géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés sensibles). Entretien avec Hubert Brérot, président de la FNEDRE (Fédération nationale des entreprises de détection de réseaux enterrés).

**Réseaux VRD : L'année dernière, vous évoquiez le fort engouement vers les métiers de la prestation. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

**Hubert Brérot :** En mars 2011, nous étions 5 adhérents à la FNEDRE. Aujourd'hui, nous sommes 73 dont 62 prestataires. De nouveaux acteurs tels que des cabinets de géomètres arrivent sur le marché de détection des câbles et canalisations alors qu'auparavant, ils faisaient appel à des entreprises spécialisées. Désormais, ceux-ci veulent prendre en charge la détection et la géolocalisation dans le cadre de la réalisation des investigations complémentaires. Il peut paraître plus facile pour un maître d'ouvrage de n'avoir à faire qu'à un seul interlocuteur.

**R-VRD : Cet afflux de nouveaux acteurs ne pose-t-il pas de problèmes ?**

**H. B. :** Au-delà de la formation à la détection, je voudrais souligner l'importance de la formation à la connaissance et à l'accès des ouvrages. Certains prestataires ne sont pas encore habilités « électrique » type HO/BO, HMesure/BMesure. Il est en de même pour la détection des réseaux gaz qui réclame 3 jours de formation dans un des deux centres GrDF de France. Vous parlez d'afflux, mais aujourd'hui, il existe un réel manque d'entreprises au personnel qualifié ! Le résultat est que des entreprises répondent actuellement à des marchés sans en avoir les compétences d'une part et sans en avoir appréhendé toutes les responsabilités d'autre part.

**R-VRD : Comment ces entreprises pourront-elles avoir leur certification ?**

**H. B. :** Il y aura des organismes qui seront accrédités COFRAC et qui certifieront les entreprises selon un référentiel validé par le MEDDE. Mais cela n'est pas encore fait et de ce fait il y a des

marchés d'IC en cours réalisés par des entreprises non certifiées. Les entreprises ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour être certifiées. Tant qu'elles ne le sont pas, les exploitants ne sont pas tenus de prendre en compte les IC qui sont faites. La mise en place du système n'est pas simple car il faut aussi créer tout une structure d'audit des entreprises.

**R-VRD : La demande en termes d'investigations complémentaires est-elle déjà forte ?**

**H. B. :** Il y a des milliers de chantiers qui vont être soumis aux IC. Nous sommes aujourd'hui 62 prestataires adhérents à la FNEDRE et malgré l'existence d'autres entreprises non adhérentes je doute que l'on arrive à couvrir la demande. C'est un réel problème qui risque de créer des retards de chantier. À cela s'ajoute l'obligation, pour les communes de plus de 2 000 habitants, en 2019, d'avoir une cartographie des réseaux sensibles à jour. On se heurte enfin aux autorisations d'accès dans les postes gaz ou électriques beaucoup trop longues à être délivrées même si le personnel est habilité. Rien n'est simple.

**R-VRD : La situation sur le terrain semble préoccupante...**

**H. B. :** Oui, elle l'est. Je regrette que certaines entreprises peu expérimentées répondent à des marchés en nombre car cela provoque des retours négatifs qui finissent par nuire à tout le monde. Des problématiques demeurent. Comment trouver le personnel qualifié assez rapidement ? On ne peut pas prendre d'intérimaires pour ce type d'activité ! Positionner le réseau est une première étape, mais avant tout, il faut que le support cartographique des rues soit géoréférencé et à jour, ce n'est pas toujours le cas. Enfin, pourquoi continue-t-on à poser des réseaux à fibres optiques ou gaz PEHD sans fil ou tout autre système de détection alors que l'on vient de rendre celle-ci obligatoire ? La cartographie n'est parfois pas suffisante, surtout en cas de besoin urgent, par exemple de fuite, quand il faut faire immédiatement une excavation pour réparer et mettre en sécurité le réseau.

« Il y a des milliers de chantiers qui vont être soumis aux IC. Nous sommes aujourd'hui 62 prestataires adhérents à la FNEDRE et malgré l'existence d'autres entreprises non adhérentes je doute que l'on arrive à couvrir la demande. »

Hubert Brérot, président de la FNEDRE

